



Référence(s) à rappeler :

PF043018045001

P0824724

Mme THOMAS ANNE MARIE
67 BOULEVARD EXELMANS
75016 PARIS

Contrôle permanent de vos droits à la retraite

La Mondiale vous verse, chaque trimestre, une prestation de retraite supplémentaire. Pour assurer la pérennité de votre rente, nous avons l'obligation de vérifier périodiquement votre situation. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir compléter et nous retourner ce document au plus tard dans le mois suivant la réception du présent courrier.

Je soussignée : *THOMAS Anne-Marie*
Née le : *9-11-26*

Certifie sur l'honneur (*) que ma situation n'a pas changé au cours de l'année précédente.

En cas de changement de situation durant l'année écoulée, complétez ci-dessous :

<input type="checkbox"/> Si décès du bénéficiaire de la rente :	Joindre un acte de décès ainsi que les coordonnées du notaire en charge de la succession, à défaut, un certificat d'hérédité
<input type="checkbox"/> Si décès du conjoint, précisez :	Nom et Prénom : _____ Date du décès : □□ / □□ / □□□□
<input type="checkbox"/> Si changement d'adresse, indiquez votre nouvelle adresse :	N° et rue : _____ Ville : _____ Code-Postal : _____

Pour toute demande de renseignement, veuillez vous adresser au : Fait à *Paris* Le *17/01/2019*
service " Information Sociétaires " - Tél. 0 970 808 808 (coût d'un appel local)

A retourner complété à
LA MONDIALE
SERVICE CLIENT
32 AVENUE EMILE ZOLA
MONS-EN-BAROEUL
59896 LILLE CEDEX 9

Signature obligatoire :
Anne-Marie Thomas
(P0824724)

Tout document non signé ne sera pas traité

(*) La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausse déclaration (article 433-19 et 441-7 du Code Pénal)
Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale pour l'accomplissement de leurs missions et servent au recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt ainsi qu'à l'ouverture et au calcul de droits en matière de prestations sociales (article 78 de la loi n°2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019). Leur utilisation s'effectue dans le respect des dispositions du règlement général sur la protection des données et de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.